


## LE PAOT EN QUELQUES CHIFFRES

Le PAOT est constitué d'un volet stratégique et d'un volet opérationnel.

Le volet stratégique du PAOT est une présentation structurante et pédagogique du PAOT opérationnel et de l'organisation de la MISEN pour suivre les actions.

Il rend compte des enjeux forts de la mise en œuvre des programmes de mesures des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux dans le département.

 **21**  
FICHES DONT  
**10**  
FICHES « THÉMATIQUES » ET  
**11**  
FICHES « TRANSVERSALES »

 **21**  
CARTES QUI TERRITORIALISENT  
LES MESURES, ACTIONS, ENJEUX...


 **13**  
13 INDICATEURS  
D'AVANCEMENT SUR  
LES SUJETS PHARES DES  
SDAGE

Le volet opérationnel du PAOT est constitué de l'ensemble des actions identifiées comme nécessaires pour l'atteinte des objectifs environnementaux des SDAGE.

Une quinzaine de réunions locales sur le département du Rhône entre juin 2022 et janvier 2023 ont rassemblé plus de cent participants (services de l'État et ses établissements publics, conseil départemental, Métropole de Lyon, EPCI, chambres consulaires, syndicats de bassin versant...) pour élaborer le volet opérationnel.

 **+ DE 530**  
ACTIONS IDENTIFIÉES DONT  
**430**  
SUR LES EAUX SUPERFICIELLES ET  
**100**  
SUR LES EAUX SOUTERRAINES

**5**  
DOMAINES POUR LES ACTIONS :  
AGRICULTURE, ASSAINISSEMENT,  
INDUSTRIE ET ARTISANAT,  
MILIEUX AQUATIQUES,  
RESSOURCE

 **1** TABLEAU DE BORD  
INTERNE AUX SERVICES  
DE LA MISEN PERMET DE  
SUIVRE ANNUELLEMENT  
L'AVANCEMENT DES ACTIONS

 **+ de 100** MAÎTRES  
D'OUVRAGES CHARGÉS DE  
METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS

## POUR ALLER PLUS LOIN

### 10 FICHES TRANSVERSALES

Bilan du PAOT 2016-2021  
Le PAOT 2022-2027  
Le PAOT de l'axe Rhône  
Le PAOT de l'axe Saône  
L'état des cours d'eau dans le département du Rhône en 2019  
L'état des nappes dans le département du Rhône en 2019  
La gouvernance dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques  
Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux  
La gouvernance dans le domaine de l'eau potable  
La gouvernance dans le domaine de l'assainissement collectif

### 11 FICHES THÉMATIQUES

Les captages prioritaires  
La gestion des phytosanitaires  
La gestion des nitrates d'origine agricole  
Les opérations groupées sur les substances dangereuses  
La réduction des émissions de substances dangereuses des installations classées (ICPE)  
La continuité écologique des cours d'eau  
La restauration de l'hydromorphologie  
Les zones humides  
L'assainissement des collectivités  
La gestion structurelle de la ressource en eau  
Les plans d'eau

 Direction Départementale  
des Territoires du Rhône

Service eau et nature  
165 rue Garibaldi  
CS 33862  
69401 LYON Cedex 03  
Tél : 04 78 62 50 50



## LE VOLET STRATÉGIQUE

du Plan d'actions opérationnel  
territorialisé 2022-2027



## LE CONTEXTE DÉPARTEMENTAL D'ÉLABORATION DU PAOT

Le contexte industriel, urbain et agricole du département du Rhône explique les pressions importantes et diverses qui continuent de s'exercer sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, malgré les progrès accomplis ces dernières années.

En réponse aux pressions identifiées sur les masses d'eau superficielles et souterraines, la MISEN identifie 4 enjeux prioritaires, déclinés en objectifs et en actions.

En application de la Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et leur programme de mesures (PDM) ont été approuvés en mars 2022 sur les bassins Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne. Les PDM identifient les mesures qui permettent d'atteindre les objectifs environnementaux fixés dans les SDAGE à l'échelle de la masse d'eau.

Le plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) décline au niveau départemental ces programmes de mesures en actions concrètes et localisées, identifiées comme nécessaires pour préserver ou restaurer les masses d'eau.

Le PAOT constitue la feuille de route des services de l'Etat et ses établissements publics, rassemblés au sein de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) du Rhône, animée par la DDT.

Il se décline en deux parties :

- un volet stratégique,
- un volet opérationnel.

1

**Une pression historique sur l'hydromorphologie et la continuité écologique des cours d'eau, pour faciliter l'urbanisation, le développement des usages agricoles et économiques, subsiste sur le chevelu dense de cours d'eau dans le département. Ces pressions contribuent aussi à la rareté des milieux humides, tandis que ces milieux contribuent à l'amélioration de l'état des cours d'eau.**

**La restauration des milieux aquatiques et de la continuité écologique, la préservation des zones humides**

- finaliser la structuration de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- agir sur l'hydromorphologie et la continuité écologique, en priorité sur les ouvrages en liste 2
- mener des études multi-scénarios et déployer la concertation en cas d'usage des ouvrages
- mener les études stratégiques sur les zones humides en cohérence avec les démarches de gestion quantitative et celles de prévention des inondations, puis mettre en œuvre les projets prioritaires
- partager les retours d'expérience et valoriser les suivis post-interventions

165 actions

2

**Sur de nombreux territoires, les prélèvements en eau pour des usages économiques et les plans d'eau génèrent une pression sur les nappes du sud-est du département et sur l'hydrologie des cours d'eau.**

**La mise en œuvre d'une gestion quantitative concertée et la réduction de l'impact des plans d'eau**

- mettre en place une gestion concertée de la ressource en eau et multiplier les actions d'économie d'eau dans le cadre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)
- identifier les plans d'eau les plus impactants pour œuvrer à leur régularisation

109 actions

3

**Le contexte agricole du département génère des pressions liées aux polluants agricoles (nutriments et pesticides), sur les cours d'eau de manière diffuse sur l'ensemble du département, et sur les nappes de l'Est du département.**

**La réduction des apports et des transferts en intrants agricoles (phytosanitaires et nitrates)**

- mettre en œuvre des programmes d'actions ambitieux et pérennes sur les captages prioritaires
- appliquer les programmes d'actions Nitrates
- déployer le plan Ecophyto 2+

126 actions

4

**Les cours d'eau subissent une pression en macropolluants, liés à des systèmes de traitement inadaptés, ou à une surcharge des réseaux d'assainissement par les eaux pluviales. La pression par les micropolluants est notamment marquée dans le sud du département, en lien avec le développement historique industriel et urbain.**

**La réduction des rejets polluants de l'assainissement et des substances dangereuses**

- mettre en conformité les systèmes d'assainissement des eaux usées
- réduire la surcharge des réseaux par la déconnexion et l'infiltration à la source des eaux pluviales
- mener des opérations collectives auprès des entreprises raccordées aux systèmes d'assainissement et poursuivre l'action de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses (RSDE) sur les ICPE et les stations d'épuration

164 actions